

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 01
Votants : 11

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 038-213805120-20190314-2019_19-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2019-19

L'an deux dix mil dix neuf
Le 14 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 08 mars 2019

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SECURISATION CHEMIN PIETONNIER – LIAISON PIETONNE
ALLANT DE L'ECOLE A LA MEDIATHEQUE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD,
Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER-FAUVY,
Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

EXCUSES : Bruno BESANÇON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel
DREVET

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Arnaud DUCCELLIER-FAUVY

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation du chemin piétonnier pour
relier le village à l'école.

Afin de réaliser ce projet, il propose de solliciter l'aide du Conseil départemental afin d'obtenir les
subventions nécessaires au projet.

Le conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental afin de réaliser
la sécurisation du chemin du valet (liaison piétonne allant de la médiathèque à l'école), et à signer
tous les documents s'y rapportant.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et affiché